

R^x Paris. 15. Jun. 56.

335.

343



Consieur mon Frere,

Jay recu en mesme temps vos deux lettres du 8 et le dix
mois, et vos tres despatches a esté portés au Nordons et la
lettre a D. Alonso a esté accordée comme vous voyez. Vous
avez raison de croire qu'on ne m'a de vous trompé. Car
si ces gens la vous vouloient renvoyer avec les mains vuides,
ils le pourroient faire sur le depart de vos Collègues
attendu que vostre Pouvoir n'a pas la Clausule ALTER
AMBORUM. Mais vostre Collègue n'a point vu le Rap-
port sur a Anvers. Il croit avoir perus le résultat
de la Consulte per Papicolam quondam. qui n'a voulu nom-
mer. suspicor fuisse Aspicollonson. Mais je suis persuadé
de ne nous devoir arrester. depuis qu'il est ici nous n'avons
rien fait au Conseil. Car il s'est fait attendre, et sort a l'impro-
viste, devant leurs, tanquam transfuga aut explorator.
Vidimus turbatum officiorum ac temporum ordinem & inversas
rerum vias. Quorum rationem duci non oportet, ut tu probè nosti.
Ego in meo præsidio, quantum in me fuit, munus meum impleri
omnia. quod ego quidem parvi ducō, aliū autem rectè sententis glo-
ria mihi duxisset gaudere. addiderog, idem præficiam! Sed de hæc

Hug. 37.

πει μὴ κῆραζ νόμον ἔμὴ Χρῆμαζ. Nostre Cousin de Vopslaw
me fait des reproches de ce que je ne lui responds point sur lue
demande pour le Couren van Schindl. Luy ayant depuis la pro
mise instance respondu a sa lettre & par discretion cela la respon
se de M. Caen double &c. il me fait une querelle importunee,
et qui sont son ivrogne & marais. Schindl mesme sçait comme je
me suis comporté envers les amis pour ses interests et cela devoit
suffire comme semble. Un chacun est Maistre de son. Nous allons voir
S. A. Mad. par son ordre j'estime que cest pour l'affaire de sa fan
dine de Breda. Le Thesour n'est pas a la Haye. autrement
je vous ferois avoir la specification de ce qui a esté versé sur la
son de 800 U. M. L. Grefler ayant desja sur vos sçavoirs
prochés je suis contraint d'abuser & me doubte que me l'avez
pourra attendre la poste. Adieu

M. Anonimou morfran

13. Juin 1656. a la Haye

Vostre tres humble
serviteur & frere
D. de Wilhem

2
ue
s
bor
to,
7
t
1012
7
a2
la
55
t2

Faint handwritten text, possibly a signature or address, including the word "Jouney".



Mr. Hoo
Mr. Hoo Zurbeken
Bewest,

